

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO E-2790

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 12 mars 2018 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 avril 2018 :

Règlement numéro E-2790 autorisant un emprunt de 700 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le 3 avril 2018.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 19 avril 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

COMING INTO FORCE
BY-LAW NUMBER E-2790

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular sitting of the Lachine borough council held on March 12, 2018 and was approved by the ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire on April 3, 2018:

Règlement numéro E-2790 autorisant un emprunt de 700 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens

This by-law may be consulted at the borough hall during business hours.

This by-law became effective on April 3, 2018.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this April 19, 2018.